

**Conseil d'administration du 16 novembre 2017**

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 36

Membres ayant donné mandat : 2

Nombre de voix : 37

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

**DELIBERATION n°20170458**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE ET DE LA SOLLICITATION DE LA SUBVENTION AUPRES DU PDR 2014-2020 POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DU PROJET**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 07 novembre 2017, s'est réuni le 16 novembre 2017 à 9H30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : Mme Claire ASSIER, représente M. François BOURNEAU, M. Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Didier SOUSTELLE, représente Mme Annie VIU, Mme Monique DUPRE, représente Mme Damienne VERGUIN, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. André BOUDES, M. Thomas VIDAL, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, qui siège aussi en tant que suppléant de Mme Michèle MANOA, M. Christian HUGUET, Mme Aurélie MAILLOLS, représente Mme Carole DELGA, Mme Sophie MALIGE, représente Mme Sophie PANTEL, M. Francis COURTES, M. Robert AIGOIN, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, qui représente aussi M. Denis BOUAD, Mme Catherine CIBIEN, M. Georges ZINSSTAG, M. Denis PIT, M. Lucien AFFORTIT, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Henri CLEMENT, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Line ROUSTAN, M. Yves VERILHAC, Mme Anne-Caroline PREVOT, Mme Frédérique GOMEZ, M. Daniel SEVEN, M. Kisito CENDRIER.

Ayant donné mandat : M. André THERON a donné mandat à M. Henri COUDERC, M. Roland CANAYER a donné mandat à M. Henri COUDERC.

Mme Aurélie MAILLOLS, représentante de la Région, ne prend pas part au vote.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le dossier de candidature de l'établissement public du Parc national des Cévennes déposé le 22 décembre 2016 pour porter le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) *Cœur du Parc national des Cévennes*,

Vu la délibération du CRAEC du 8 mars 2017 par laquelle le comité régional agro-environnemental et climatique a annoncé la validation du PAEC *Cœur du Parc national des Cévennes* et l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 792 000 € pour une durée de deux ans (2017 et 2018),

Vu la réception de l'avis d'approbation du PAEC *Cœur du Parc national des Cévennes* pour une durée de deux ans par le Comité de sélection,

Considérant l'appel à projet dans le cadre du PDR LR 2014-2020 (type d'opération 7.6.5), qui a été ouvert du 03/04/2017 au 15/06/2017 aux opérateurs de PAEC pour subventionner l'animation et la coordination des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC),

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité moins une abstention, le conseil d'administration, conformément au point PAEC *Cœur du Parc national des Cévennes* traité au bureau du 12 juin 2017, décide :

- d'approuver le plan de financement, ci-dessous, déposé dans l'appel à projet,

FINANCEURS	Montant TTC
Etat	13 293,25 €
FEADER	27 199,97 €
EP PNC	13 474,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 968,20 €</b>

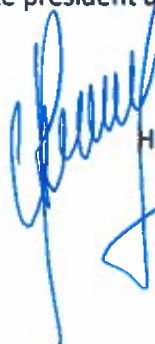
- d'approuver la sollicitation des subventions identifiées au plan de financement ci-dessus aux montants indiqués.

La directrice,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC